



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chiens

Question écrite n° 107439

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la réglementation relative aux chiens dits « dangereux ». Au regard de l'actualité, il semblerait que les divers dispositifs actuellement en vigueur ne soient pas toujours respectés. Les personnes blessées par des chiens dangereux sont de plus souvent de jeunes enfants, mordus par des chiens ne portant pas de muselière. Ces enfants, parfois défigurés, souffrent ensuite d'un traumatisme psychologique certain, de même que leurs familles et leurs proches. En conséquence, il souhaiterait connaître les mesures qu'il entend prendre afin de renforcer le dispositif de prévention existant et afin de prendre en compte les souffrances physiques et psychologiques des victimes et de leur entourage.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107439

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10766